

NOTE AUX CANDIDATS

Le sujet comprend 6 pages dont la présente note aux candidats.

Connaissances retenues exprimées au référentiel	Tâches à effectuer	Barème (global)
Première partie : Droit <i>5.2.7 Le salarié : droit social</i> Le contrat de travail : définition, effet, rupture.	- Reconnaître les éléments d'un contrat de travail	10
Deuxième partie : Economie <i>5.1.3 La répartition</i> L'épargne	- Distinguer les différentes formes d'épargne et analyser les facteurs qui influent sur le volume de l'épargne.	10
<u>TOTAL</u>		20 points

Vous disposez des documents 1, 2, 3 et des annexes 1 et 2 à rendre avec votre copie.

Code examen : 5131205 5131104	B.E.P. Vente Action Marchande B.E.P. Logistique et commercialisation	Session 2004
EP3 - Epreuve économique et juridique		
Durée : 1 h	Coefficient : 2	S U J E T
		S 1/6

1^{ère} partie Droit

Mise en situation : Vous venez d'être embauché(e) par la société Somit. Cette société possède plusieurs points de vente de Prêt à porter dans le nord de la France. Monsieur Girard, directeur des ressources humaines, vous remet votre contrat de travail afin que vous le signiez.

A partir des documents 1 et 2, vous répondrez aux questions suivantes :

Question 1.1 :

Vous répondrez sur votre copie :

- Précisez de quel type de contrat de travail il s'agit.
- Énoncez la raison qui a amené l'entreprise Somit à recourir à ce type de contrat.
- Indiquez si l'écrit est obligatoire pour ce type de contrat. Justifiez votre réponse.

Question 1.2 :

Vous répondrez sur votre copie :

- Définissez la notion de « période d'essai ».
- Si vous trouvez un autre emploi durant cette période, indiquez si vous pouvez quitter l'entreprise Somit immédiatement ? Justifiez votre réponse.

Question 1.3 :

Vérifiez la présence de toutes les mentions obligatoires sur votre contrat de travail.

Vous répondrez sur l'annexe 1 :

Code examen : 5131205 5131104	B.E.P. Vente Action Marchande BEP Logistique et commercialisation	EP3 – Epreuve économique et juridique	S.2004	S 2/6
----------------------------------	--	--	--------	-------

2ème partie : Economie

Mise en situation : vous venez de percevoir votre premier salaire. Votre entourage vous incite à épargner et vous indique que c'est une pratique répandue. Vous décidez de vous documenter sur le phénomène.

A partir de vos connaissances et du document 3, vous répondrez aux questions suivantes sur votre copie et dans l'annexe 2 :

Question 2.1 :

Définissez la notion d'épargne.

Question 2.2 :

Recherchez le taux d'épargne des français en 2002 et indiquez son mode de calcul.

Question 2.3 :

Expliquez pourquoi les français épargnent de plus en plus.

Question 2.4 :

Indiquez pour chaque exemple figurant dans l'annexe 2, la forme d'épargne correspondante.

Code examen : 5A3A205 5A3A104	B.E.P. Vente Action Marchande BEP Logistique et commercialisation	EP3 – Epreuve économique et juridique	S.2004	S 3/6
----------------------------------	--	--	--------	-------

Contrat de travail à durée déterminée de date à date

ENTRE

La Société SOMIT dont le siège social est situé 15 bd Bapaume 80000 Amiens, représentée par M Girard en sa qualité de Directeur des ressources humaines

Ci-après désignée la " Société ",
d'une part.

ET

M demeurant
d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit.

ART. 1 — Motif

Cet engagement est conclu :

– en raison de l'absence pour cause de congé exceptionnel, de Mme Riaud, employée en qualité de vendeuse

ART. 2 — Durée – Renouvellement

Sous réserve du résultat de la visite médicale décidant de l'aptitude de M au poste proposé et d'une période d'essai de 1 mois de travail effectif au cours de laquelle il pourra prendre fin à tout moment, le présent engagement est conclu pour une durée déterminée du 1 juin 2004 au 31 décembre 2004, date à laquelle il prendra automatiquement fin.

Il pourra cependant être éventuellement renouvelé une fois dans les conditions prévues à l'article L. 122-1-2 du Code du travail.

En pareil cas, un avenant précisant les conditions du renouvellement sera alors proposé avant l'échéance du présent engagement.

ART. 3 — Fonctions

M exercera les fonctions de vendeur(se) avec la qualification vendeur(se) débutant(e) au coefficient ...105

ART. 4 — Rémunération

En contrepartie de son activité, M percevra un salaire fixe mensuel brut de 1 082,60 € pour un horaire hebdomadaire de 35 h.

ART. 5 — Retraite complémentaire

M sera affilié, pour la retraite complémentaire à l'AGORC, 75 bd Raspail, 75012 Paris. La quote-part salariale de cotisations à ce régime sera prélevée sur ses rémunérations.

ART. 6 — Convention collective

Pour le reste, cet engagement sera soumis aux dispositions de la convention collective, applicable au sein de l'entreprise, soit à ce jour celle du commerce de détail de l'habillement et des articles textiles.

Fait à, le

En double exemplaire

Code examen : 5A3A205 5A3A104	B.E.P. Vente Action Marchande BEP Logistique et commercialisation	EP3 – Epreuve économique et juridique	S.2004	S 4/6
----------------------------------	--	--	--------	-------

Extrait du Code du travail

Article L. 122- 1 - Le contrat de travail à durée déterminée ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.

Sous réserve des dispositions de l'article L. 122-2, il ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, et seulement dans les cas énumérés à l'article L. 122-1-1.

Article L. 122- 3- 1 - Le contrat de travail à durée déterminée doit être établi par écrit et comporter la définition précise de son motif ; à défaut, il est réputé conclu pour une durée indéterminée.

Il doit, notamment, comporter :

- le nom et la qualification du salarié remplacé lorsqu'il est conclu au titre du 1° de l'article L. 122-1-1 ;
- la date d'échéance du terme et, le cas échéant, une clause de renouvellement lorsqu'il comporte un terme précis ;
- la durée minimale pour laquelle il est conclu lorsqu'il ne comporte pas de terme précis ;
- la désignation du poste de travail en précisant, le cas échéant, si ce poste figure sur la liste prévue à l'article L. 231-3-1, de l'emploi occupé ou, lorsqu'il est conclu au titre du 2° de l'article L. 122-2, de la nature des activités auxquelles participe l'intéressé durant son séjour dans l'entreprise ;
- l'intitulé de la convention collective applicable ;
- la durée de la période d'essai éventuellement prévue ;
- le montant de la rémunération et de ses différentes composantes, y compris, s'il en existe, les primes et accessoires de salaire ;
- le nom et l'adresse de la caisse de retraite complémentaire ainsi que, le cas échéant, ceux de l'organisme de prévoyance.

Les Français épargnent de plus en plus

L'année 2002 a confirmé la bonne tenue de l'épargne. Selon les chiffres encore provisoires de la Caisse des dépôts et consignation, le taux d'épargne devrait atteindre un niveau très élevé, environ 17 % du revenu, contre 16 % en 2001. La France occupe le premier rang européen en matière d'épargne. Les incertitudes économiques poussent les ménages à la prudence et les incitent à se constituer des réserves financières. Nombre d'entre eux se constituent une épargne, planifient certains achats, ou cherchent à se procurer un revenu supplémentaire. En raison du faible dynamisme de la bourse, les Français privilégient l'épargne liquide. Celle-ci a augmenté de 46 % par rapport à 2001 passant de 10,823 milliards d'euros à 15,826 milliards d'euros. Les livrets ont fait preuve de dynamisme, à l'exception du Livret d'épargne populaire dont la collecte est en baisse.

D'après FamilySoft - Patrimoine Management & Technologies 2003

Code examen : 513 1205 513 1104	B.E.P. Vente Action Marchande BEP Logistique et commercialisation	EP3 – Epreuve économique et juridique	S.2004	S 5/6
------------------------------------	--	--	--------	-------

Annexe 1 : A rendre avec votre copie

Cochez la case correspondante.

Mentions obligatoires	Présence dans le contrat	
	Oui	Non
Motif du contrat de travail		
Nom et qualification du salarié remplacé		
Date d'échéance		
Désignation du poste de travail		
Convention collective applicable		
Durée de la période d'essai		
Montant de la rémunération		
Coordonnées de la caisse de retraite.		

Annexe 2 : A rendre avec votre copie

Cochez la case correspondante.

	Epargne improductive (thésaurisation)	Epargne financière (placement)	Epargne non financière (investissement)
Livret d'épargne			
Tirelire			
Achat d'une maison de campagne			
Plan d'épargne logement			
Achat d'actions L'Oréal			
Achat d'un étang pour la pêche			

Code examen : 5131205 5131104	B.E.P. Vente Action Marchande BEP Logistique et commercialisation	EP3 – Epreuve économique et juridique	S.2004	S 6/6
----------------------------------	--	--	--------	-------